

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/01/2018

Dossier complet le :

25/01/2018

N° d'enregistrement :

2018-5951

1. Intitulé du projet

1er Boisement : Plantation de Peupliers.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GIL

Prénom Didier

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOJ et PARTENAIRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GIL

RCS / SIRET

41538262100035

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 C	1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Plantation de peupliers selon recommandations actuelles, sur 3 parcelles contiguës, séparées par des haies et bosquets qui seront conservés

4.2 Objectifs du projet

- Maintien de parcelles en bon état d'entretien suite à l'arrêt de leur exploitation en prairie
- Conservation de parcelles accessibles, aérées, avec un couvert limité
- Valorisation par la production de bois d'oeuvre de peuplier de qualité, demandé par des industries locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Travail du sol préparatoire : labour ou équivalent, ou travail localisé. Automne / hiver, +/- 1 journée / ha
- Plantation de 150 à 200 plants / ha. Hiver, +/- 1/2 journée / ha
- Plantation à +/- 5 à 8 mètres des haies et bois existants. Conservation de haies et de bosquets présents en périphérie des parcelles
- Plantation à +/- 5m des fossés et cours d'eau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Années suivant la plantation :

- Entretien du sol par travail superficiel dans les interlignes (+/- 1 fois / an, printemps, +/- 1/2 journée / ha), sur sol ressuyé pour éviter ornières et tassement
- Entre 2 et 8 ans environ, tailles de formation (hiver) puis élagages (été), soit au total de 2 à 4 passages (< 1/2 journée / ha) pour une hauteur élaguée-objectif de +/- 7m
- Pas de coupe d'éclaircie intermédiaire
- Coupe des peupliers envisagée entre 15 et 18 ans selon croissance

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boisement de 3 parcelles contiguës	Surface totale +/- 2,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cambes (33880)

lieu-dit "La Chabanne"
parcelles AE 143 et 155

lieu-dit "Montet"
parcelle AE 472

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°27'11" O Lat. 44°44'16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par le Plan de prévention du risque d'inondation de la Garonne, secteur Cadaujac-Beautiran. Ce plan ne comporte pas de contre-indication à la plantation de peupliers aux écartements prévus, même dans les zones de risque le plus élevé (zones "rouges" et "bleues"). Approuvé le 24/10/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de drainage existant (entretien éventuel) ; Pas de modification du régime hydrique du sol et sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'un espace agricole (prairie) en espace forestier. Le retour à un usage agricole ultérieur n'est pas compromis.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La présence de peupliers n'engendre pas de risque sanitaire pour les populations, la faune et la flore présentes sur la parcelle ou alentours. Les peupliers sont sujets à différents risques sanitaires, dont on prévient le risque et réduit l'impact éventuel par le choix des variétés utilisées, et par la diversité de ces variétés et des âges de plantations.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sur les parcelles de peupleraies est limité, en phase de travaux comme d'exploitation ; inférieur ou équivalent au trafic engendré par la gestion d'une prairie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est également reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les peupleraies sont traditionnellement présentes dans le paysage des vallées, en particulier celle de la Garonne ; il y en a déjà sur le territoire de la commune. De plus, les parcelles du projet sont entourées de bois et situées dans des zones basses, seulement visibles de la route qui longe les parcelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le changement de culture, la plantation n'entraîne pas de changement dans les activités humaines liées aux parcelles ou aux abords (chasse, pêche éventuelles, randonnée...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation -entretien le cas échéant- de haies, bosquets, arbres isolés en périphérie des parcelles
- Pas de recours prévu à des intrants chimiques (rarement utilisés en peupleraie, le cas échéant à faible doses et appliqués ponctuellement, ils sont inutiles sur ce type de terrain)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- la plantation de peupliers est l'une des alternatives les moins radicales et les plus facilement réversibles à l'abandon des terrains concernés
- les travaux prévus sont conformes aux recommandations actuelles pour les plantations de peupliers dans ce type de milieux (variétés et travaux adaptés, respect des distances et du milieu, etc.)
- ce projet ne paraît pas susceptible d'entraîner de nuisances ou d'impact environnemental négatif
- le potentiel écologique et agronomique des terrains concernés n'est pas compromis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cambes

le,

2 janvier 2018

Signature



S^{te} BM et Partenaires

Château Haut Peyrat

Lieu dit Peyrat

33880 CAMBES

Siret 415 382 621 00035

05 57 80 47 27 / 06 62 67 85 77

ANNEXE 2

Information sur...

Sélectionner une forêt



Annexe 3 - 1/4







Annexe 3 - 4/4



ANNEKE 4. (Prime de vue / annexe 3)

Information sur...

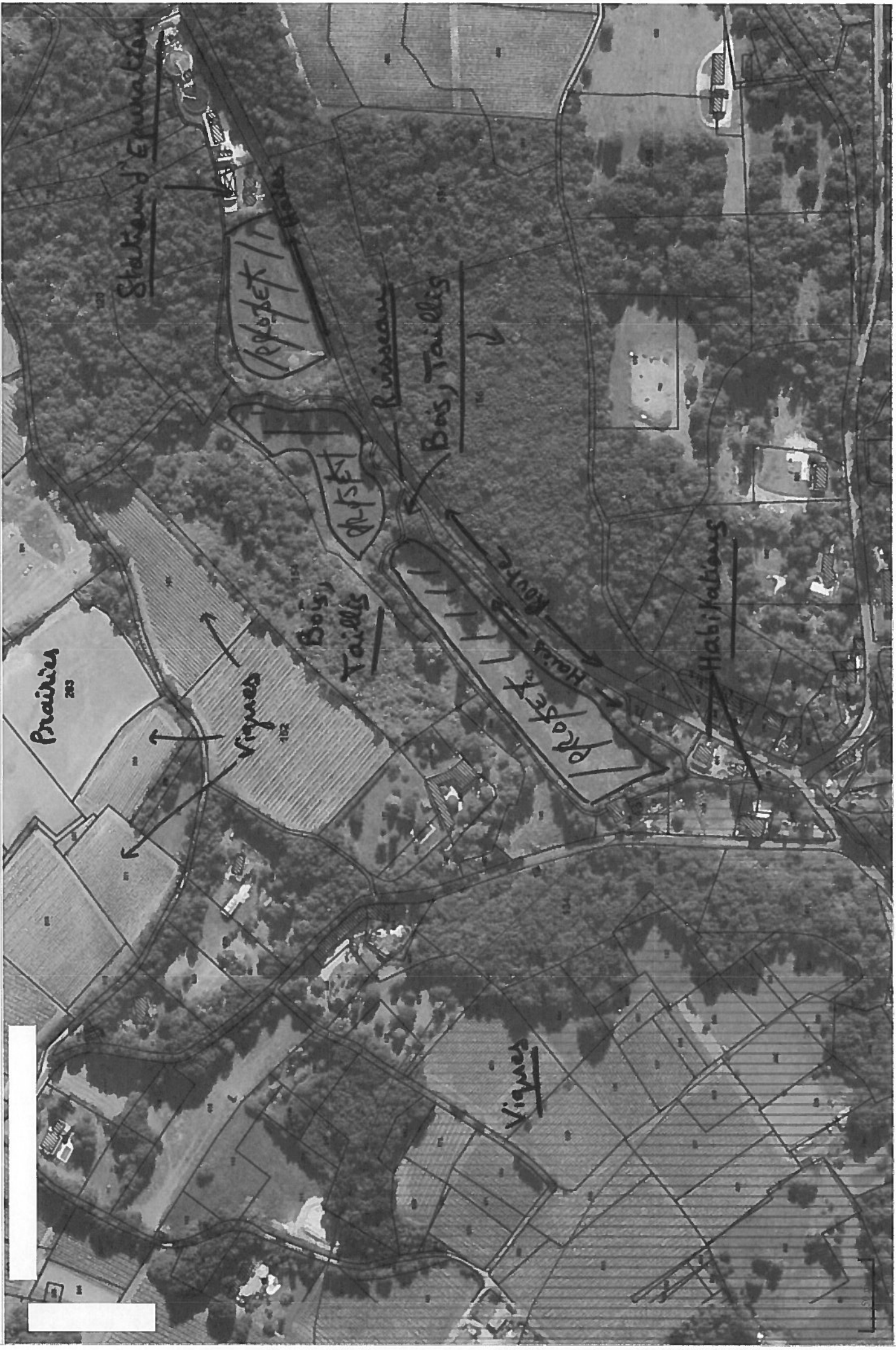
Sélectionner une forêt



ANNEXE 5

Information sur...

Sélectionner une forêt



● Concernant les haies, bosquets, arbres à conserver :

Comme indiqué au dossier, ces haies, bosquets, *etc.* à conserver séparent et/ou entourent les 3 parties de prairies à boiser : ce sont donc tous les éléments arborés, visibles sur les photos aériennes (annexe 5), situés dans les 3 parcelles cadastrales concernées (le reste des surfaces au sein de ces parcelles étant constitué des parties en prairie). Globalement nous sommes sensibles à tous les éléments contribuant à maintenir voir améliorer la biodiversité, d'ailleurs sur la propriété nous avons des ovin des bovins et enfin des abeilles (10 ruches) seront installées au printemps)

● Pour ce qui est du cours d'eau longeant / traversant l'ensemble à boiser (indiqué sur annexe 5) :

Comme indiqué au dossier :

- Il n'est pas prévu d'intrants dans les travaux de mise en place ou d'entretien des peupliers,
- Cette culture n'entraîne pas d'autre rejet dans le sol ou la nappe phréatique,
- Au contraire, tout boisement (peuplier ou autre essence) joue un rôle épurateur du sol, ainsi que des nappes situées en aval, en captant certains éléments (engrais, polluants...) issus des zones situées en amont (vignes, cultures, prairies...), et ce sur une profondeur d'enracinement supérieure à celle de la végétation herbacée d'une prairie.
- pour la protection physique des berges, il est recommandé (Cf dossier) une distance suffisante entre les arbres à planter et le cours d'eau.

C'est pourquoi il n'a pas été relevé d'effet négatif potentiel du projet de boisement sur le cours d'eau mentionné.

Enfin, sauf erreur, ce cours d'eau n'est connecté à la Garonne (site Natura 2000) qu'après un parcours de plus de 800 m traversant la zone urbanisée ; il n'a donc pas été supposé, non plus, d'impact négatif potentiel du projet sur ce site N2000.